

## COMMUNIQUE

Lyon, mercredi 31 juillet 2013

### > Maisons de santé pluriprofessionnelles

## 28 projets de maisons de santé pluriprofessionnelles accompagnés par la Préfecture de région et l'ARS Rhône-Alpes

Dans le cadre du plan national « 250 maisons de santé pluriprofessionnelles », Jean-François CARENCO, préfet de la région Rhône-Alpes et Christophe JACQUINET, directeur général de l'Agence régionale de santé ont sélectionné, de 2011 à 2013, 28 projets de maison de santé en région. Ainsi, 10 nouveaux projets ont bénéficié d'une aide financière immobilière en 2013 dans le cadre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT).

Ces mesures s'inscrivent dans la politique générale visant à réduire les déserts médicaux et participent au « Pacte Territoire Santé » lancé en décembre 2012 par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.

Une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) regroupe des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ce sont en majorité des professionnels de santé libéraux, qui dispensent des soins de premier recours et qui peuvent également participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales.

Le projet de « maison de santé » est à la fois un projet médical et un projet de territoire. Il peut être porté par les collectivités locales dans le cadre de l'intercommunalité. **Son objectif est de réduire le coût d'installation des professionnels de santé en mutualisant les moyens de fonctionnement et en réduisant les charges**, de rendre les territoires plus attractifs, de renforcer l'offre de soins, de favoriser les échanges entre professionnels et ainsi d'améliorer le suivi des patients.

### FAVORISER LE GROUPEMENT DES MÉDECINS, SOUTENIR LES NOUVELLES PRATIQUES, LUTTER CONTRE LES DÉSSERTIFICATIONS MÉDICALES

Le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles favorise l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles. Elle représente **un réel attrait pour les jeunes professionnels de santé** qui ne souhaitent plus s'installer de manière isolée. Au-delà, elle apparaît être un terrain favorable aux **échanges interprofessionnels** et à **une prise en charge globale et coordonnée**.

## UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE ENTRE L'ARS ET LA PRÉFECTURE DE RÉGION RHÔNE-ALPES

Dans le cadre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) géré par la Préfecture de région, l'ARS Rhône-Alpes centralise les projets de maisons de santé et lui présente une liste des projets à soutenir en priorité. Les projets éligibles au financement FNADT sont soumis à plusieurs critères dont l'adhésion des professionnels à un projet de santé, et l'installation en zone fragile ou zone de vigilance.

### LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES EN RHÔNE-ALPES

Aujourd'hui, la région Rhône-Alpes dispose de **58 maisons de santé pluriprofessionnelles** en fonctionnement dont **30 sont reconnues à ce jour** par l'ARS Rhône-Alpes. **76 autres projets** de MSP sont actuellement en cours dont **36 d'ores et déjà validés** par l'ARS.

Ces 3 dernières années, **28** ont bénéficié d'un financement de la Préfecture de région à hauteur de **3 millions d'euros** au titre d'une aide à l'investissement immobilier du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT).

Ainsi, **10 nouveaux projets** ont bénéficié d'une aide financière immobilière en 2013 dans le cadre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) pour un montant alloué d'un million d'euros:

- Neuville-les-Dames (Ain),
- Vernoux-en-Vivarais et Aubenas (Ardèche),
- Biol et Lans-en-Vercors (Isère),
- Marlhes et St-Just-en-Chevalet/Crémeaux (Loire),
- St-Symphorien-sur-Coise (Rhône),
- Aime (Savoie)
- Thorens-Glières (Haute-Savoie)

### Contacts presse

#### ARS Rhône-Alpes

Service PRESSE / 04 27 86 55 55

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

